

Réalisation de production dans des conditions optimisées dans les entreprises de microtechniques - Participation financière de la Ville

M. LE MAIRE, Rapporteur : Suite à un colloque européen organisé à Besançon dans le cadre du programme européen Léonardo et à une concertation avec une quinzaine d'entreprises, un groupe composé d'élus de la Ville et de membres du Service Economie-Emploi-Tourisme, de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Doubs et du Lycée Jules Haag, s'est constitué afin de :

- cibler de façon complète les entreprises du bassin d'emploi pouvant être concernées par les productions en atmosphère contrôlée,

- préciser leurs attentes en matière de salles propres et de formation,

- définir une proposition d'actions autour des axes suivants :

- . sensibilisation, aide au conseil et formation accompagnant la réalisation de salles propres,

- . évaluation des perspectives ouvertes par les technologies.

Sur la base de ces différents travaux, la Ville de Besançon, la CCI du Doubs et le Lycée Jules Haag ont mis au point un programme d'accompagnement technique, financier et pédagogique des PME pour le développement de la maîtrise des conditions de production.

Le programme se déroulera sur trois ans. Il permettra à la fois de sensibiliser les entreprises, de les accompagner dans leurs demandes et de former de jeunes opérateurs de niveau BTS.

Ce projet a été soumis pour financement à l'Etat, à la Région, au Département et au District.

La Région et le Département n'ont pas donné suite à la demande de participation financière. C'est pourquoi cette opération sera mise en place avec l'appui de l'Etat, du District, de la CCI et de la Ville.

Le plan de financement s'établit de la manière suivante :

| | | |
|-----------------------------------|--------------------|--------------------|
| - dépenses | 1 586 000 F HT | |
| soit | 1 896 856,00 F TTC | (289 173,83 € TTC) |
| - recettes | | |
| - participation de l'Etat | 793 000 F | (120 892,07 €) |
| - participation des entreprises | 400 000 F | (60 979,61 €) |
| - participation CCI du Doubs | 131 000 F | (19 970,82 €) |
| - participation Ville de Besançon | 131 000 F | (19 970,82 €) |
| - participation District | 131 000 F | (19 970,82 €) |

Suite à l'avis favorable de la Commission Economie, le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur la participation de la Ville de 131 000 F HT, soit 156 676 F TTC. Cette somme sera fractionnée en deux versements à la CCI : 78 338 F en 2000 sur l'imputation 92.90.65738.30200 abondée par un transfert de crédit de même montant prélevé sur l'imputation 92.90.617.30200. Le deuxième versement sera budgétisé sur l'exercice 2001.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte cette proposition.

Récépissé préfectoral du 26 décembre 2000.